

Utilisation des photos AltıClic

Comme il est de règle dans la profession, toutes nos images livrées sont protégées par la législation sur les droits d'auteur et le copyright. Et dans toutes leurs utilisations doit figurer, de manière visible, la mention des droits du photographe de la manière suivante : « © AltıClic ».

La propriété de l'auteur restant inaliénable, c'est un droit d'usage qui est concédé par AltıClic à son client et non la propriété de l'image au sens juridique du terme. Ce droit d'usage concédé est incessible, même à titre gratuit. Il donne le droit d'utiliser les photographies sur tout type de support, tel que par exemple l'illustration d'articles de presse, le packaging, la publicité gratuite, ainsi que le droit de procéder à toute reproduction sous forme imprimée ou numérique. Ce droit autorise à recadrer les photographies, à en extraire un élément, à les utiliser partiellement et/ou à les retoucher.

Seule restriction d'usage : l'utilisation des photos comme base d'un produit commercialisé par le détenteur du droit. C'est ainsi que l'usage est réglementé lorsque les images sont destinées à créer des cartes postales ou des posters, ou lorsqu'elles sont intégrées dans un site Internet marchand, ou encore lorsqu'elles sont affichées sur un réseau publicitaire payant.